
Procès-verbal envoyé par les administrateurs du district de Nevers (Nièvre) concernant la fête de l'anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal envoyé par les administrateurs du district de Nevers (Nièvre) concernant la fête de l'anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 110-111;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21937_t1_0110_0000_8

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Nous, maire de la commune d'Amboise, certifions que le citoyen Pollet, qui a signé la déclaration ci-dessus, est sa véritable signature et que foi doit y être ajoutée. En témoignage de quoi, nous avons signé à la maison commune d'Amboise, 25 prair. II.

DESLANDES (*maire*), MEUNIER (*secrét-greffier*).

40

Le substitut de l'agent national près la commune de Braine, département de l'Aisne, rend compte de l'humanité des chasseurs à cheval des 3^{ème} et 23^e régiments, qui ont abandonné leurs rations de viande pour les indigents malades.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le substitut de l'agent nat. près la comm. de Braine, aux c^{ns} représentants du c. de correspondance; Braine, 6 therm. II*] (2)

Citoyens,

Je ne dois point vous laisser ignorer un trait de bienfaisance de la part des corps de nos frères d'armes, du 3^{ème} et 23^{ème} rég^t. des chasseurs à cheval en dépôt dans cette commune, qui, instruits de la pénurie de la viande, ont faits le sacrifice d'une portion assez conséquente de leurs rations afin qu'elle serve au soulagement des indigents, malades, et vieillards; ils sont venues prévenir la municipalité de faire prélever journallement 50 livres sur la distribution qui leurs est faite pour être réparties d'après l'état arrêté par l'administration municipal.

En vous rendant compte de cette acte d'humanité, je suis satisfait à l'invitation que vous avez faites à tous nos frères républicains de rendre public tous les traits qui méritent de l'être. S. et F.

DUFRESNE.

41

Les administrateurs du district de Nevers, département de la Nièvre, envoient le procès-verbal de la fête de l'anniversaire du 14 juillet.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (3).

[*Le conseil du distr. de Nevers, au présid. de la Conv.; Nevers, 4 therm. II*] (4)

(1) P.V., XLIII, 235.

(2) C 313, pl. 1251, p. 46. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 538; *Débats*, n° 698, 15; M.U., XLIII, 41.

(3) P.V., XLIII, 235-236.

(4) C 313, pl. 1251, p. 47, 48. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl¹).

Citoyen président,

Nous t'adressons expédition du procès-verbal de la fête célébrée en la commune de Nevers le jour de l'anniversaire du 14 juillet 1789.

Nous te prions de le présenter à la Convention nationale. Elle y verra quels sont les sentiments qui animent les citoyens du district de Nevers, avec quelle simplicité ils les manifestent, et que, forts du nom de républicains, leur ambition se borne à ce seul titre et que pour le conserver il n'est rien qu'ils ne puissent entreprendre. Vive la République!

MARTIN, BARRÉ, COLAS.

Procès-verbal de la fête célébrée en la commune de Nevers, chef-lieu du département de la Nièvre. 26 messidor an II, 14 juillet 1794 (v.s.)

A 4 heures du matin, des salves d'artillerie ont annoncé le lever du soleil; les tambours ont battu le rapel, les citoyens se sont réunis dans le lieu des séances de l'administration du district.

Le représentant du peuple Noël Pointe s'est rendu au même lieu; le cortège s'est formé, les tambours en avant; un peloton de vétérans nationaux ouvrait la marche et étoit suivi de la société populaire et d'un peloton de gardes nationaux.

Paraissait ensuite un peloton de jeunes élèves portant un étendart sur lequel étoient inscrits ces mots : *Elèves de la patrie*; immédiatement après s'avançait une prêtresse portant des parfums, entourée de son cortège, un peloton de jeunes gens de l'hospice national; la sagesse sous le costume de Minerve et son cortège, 24 vieillards portans des branches de chêne, la musique guerrière à leur tête, la liberté et son cortège, les corps constitués de tout le district et les corps militaires.

La marche s'est dirigée au parc.

Là s'élevait majestueusement le temple de l'Etre suprême, au milieu parraissait l'autel de la patrie, sur lequel la prêtresse a fait les libations et brûlé les parfums; le corps de musique a exécuté et chanté des hymnes à la liberté.

Pointe a pris la parole et a annoncé que l'anniversaire du 14 juillet 1789 étoit le jour qu'il avait choisi pour mettre en feu les fourneaux de la fonderie de Bel-Air et hâter les moyens de foudroyer les tyrans et leurs vils esclaves.

Cette nouvelle a été reçue aux acclamations mille fois répétées : Vive la République, vive la montagne! A cette émotion simultanée, a succédé la proposition de se rendre en masse à la fonderie de Bel-Air, pour assister à la mise en feu des fourneaux; cette proposition a été accueillie avec enthousiasme.

Le président du district, par un discours plein de force et d'énergie, a comparé les tems malheureux de la tyrannie au siècle d'or de la liberté et a terminé par prouver que l'union, la fraternité et la pratique des vertus étoient la base de la liberté, que par elles seules pouvoit

s'affermir son règne; plusieurs autres discours ont été prononcés; tous tendaient à conserver et à ranimer même, s'il eût été nécessaire, le feu sacré qui caractérise le républicain et qui se manifeste dans tout ce qu'il dit et fait.

Des hymnes patriotiques, des cris redoublés de vive la liberté, vive la Convention, vive la montagne, ont fait retentir la voûte des cieux; la joie était dans tous les cœurs, elle était pure.

La marche s'est ensuite dirigée à la fonderie Bel-Air. Le représentant a mis le feu aux fourneaux, des hymnes guerrières ont célébré ce doux moment, et là, on a juré la mort des tyrans et le triomphe de la République. Cette glorieuse journée s'est terminée par des danses champêtres.

MARTIN (*admin'*), BARRÉ (*admin'*),
COLAS (*secrét.*).

42

Un membre du comité de surveillance de Moussey, département de l'Aube, annonce le don qu'a fait cette commune de 26 marcs 3 onces d'argenterie et autres métaux et effets destinés au culte, et 41 chemises, 2 bonnets, 51 liv. en assignats et 15 boisseaux de cendre pour le salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Un membre du c. de surveillance de la comm. de Moussey, au présid. de la Conv.; Moussey, 4 therm. II*] (2)

Citoyen président,

La commune de Moussey a fait un don patriotique à la patrie de ce qui suit, savoir en argente, argenterie, 26 marcs 3 once en plusieurs pièce, 26 chandeliers, 4 croix, un bâton et un pied de croix, 2 lampe, 2 enceaux 2 goupiles goupilions, un bassin, 7 tasse, 2 sonnette, 1 petite fontaine, le tout en cuivre, 2 burette d'étain, 2 cloche, 35 aube et surplis, tant grand que petits, 10 nappe et un parquet (*sic*) de vieux linge, 1 dais de velours rouge brodé d'or, 22 chasuble et tunique et 15 chape dans laquelle il y a quelqu'une de galonné en or et en argen avec 1 tableau de velours noir, 2 grilliage et un croix de fer, ces [d]ons provenant de la cy-devant église, autrement dit le temple de l'Estre suprême et en outre par le[s] citoyens de la dite commune 41 chemise, 2 bonnet de coton, 51 assignat et 15 boisseaux de cendres, 1 couverture de laine. S. et F. !

CAYER (*membre du c. de surveillance*).

43

La société populaire de Lent-sur-Veyle, département de l'Ain, annonce l'armement, l'équipement et le départ pour l'armée d'un cavalier; elle offre en don patriotique 20 paires de souliers et 73 chemises; elle prépare avec activité les matières pour la fabrication du salpêtre, applaudit aux travaux de la Convention nationale et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul. de Lent-sur-Veyle, à la Conv.; Lent-sur-Veyle, 8 mess. II*] (2)

Citoyens représentant du peuple,

C'est au nom de la société populaire qui tient ses séances au chef-lieu de la commune dudit Lent, composée de sans-culottes agriculteurs au nombre de 300 habitant en partie cette commune et différentes autres communes voisines, dont leur richesse n'est qu'en patriotisme, que je viens vous annoncer, comme président de ladite société: citoyen représentant, elle vous dira par mon organe qu'elle a monté, équipé et armé à ses frais un cavalier jacobin qui est allé combattre les satellites des despotes coalisés pour détruire les droits sacrés du peuple français, qui, embrasé, comme les membres de la société, de ce feu qui enfante des prodiges de valeur, comme ses frères et amis, il ne voit de bonheur qu'à servir sa patrie et à verser son sang pour elle. Voilà enfin la tâche qu'il s'est imposée, la nôtre sera de surveiller plus encore s'il est possible les intrigants, les conspirateurs, d'écarter de nos dignes législateurs les traits de la calomnie et de deffendre avec courage des jours qui nous sont si chers et précieux.

La société a, de plus, envoyé au district de Bourg des secours en souliers montant à 20 paires et en chemises 73, destiné pour les deffenseurs de la mère commune.

Par son zèle, des genêts et bruyères se brûlent pour en retirer des cendres nécessaires à la fabrication du salpêtre; un atelier y sera placé au chef-lieu de la commune de Lent sous peu de jours.

Les officiers municipaux du lieu, de concert avec les sans-culottes leurs frères, ne négligent rien pour perfectionner un établissement aussi avantageux qu'utile à la République.

Elle vous dit: sages représentants, en proclamant l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez été l'organe de l'univers, vous avez proclamés toutes les vertus, vous avez relevés dans les âmes ces sentiments généreux, l'essence du patriotisme et de la sociabilité qui font chérir à l'homme son existence et ses devoirs, vous avez retremés les esprits affoiblis par des croyances mensongères; tous les bons citoyens ont entendu votre voix, c'est celle de la nature; c'est en suivant les

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) C 313, pl. 1251, p. 49. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h); C. Eg., n^o 733.

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) C 316, pl. 1267, p. 23. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h).